



Cité Scolaire Michelet



de Clamart

# Présentation de

 **parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

## Plateforme de recueil et de gestion des candidatures

Fournit des informations sur la plateforme pour toute l'offre de formation post-bac :

- les attendus pour chaque formation
- les taux de réussite
- les débouchés
- les contenus
- les capacités d'accueil

# Le calendrier

**15 Janvier**

Ouverture de la plateforme

**22 Janvier – 13 Mars**

Phase de formulation des vœux

**A partir du 22 Mai**

Publication des propositions par les établissements

***Interruption de la procédure pendant les épreuves écrites du bac***

**26 Juin au 21 Septembre**

Ouverture de la procédure complémentaire

## Pour vous inscrire, vous aurez besoin de :

- Votre numéro INE
- Une adresse mail valide à conserver tout au long de la procédure (peut être celle des parents)
- des numéros de téléphone portable valide (élève + parents)
- Télécharger l'application Parcoursup

**Saisir les vœux et constituer son dossier** : du 22 Janvier au 13 Mars

**Confirmer les vœux** : jusqu'au 31 Mars

***Attention !!***

**Un vœu non confirmé ne sera pas pris en compte.**

**Si le dossier est incomplet, les vœux concernés par les pièces manquantes seront annulés.**

# La procédure



**BTS** (brevet de technicien supérieur)

**BTSA** (brevet de technicien supérieur agricole)

**DUT** (diplôme universitaire technologique)

**DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion)

**CPGE** (classe préparatoire aux grandes écoles)

**DNMADE** (diplôme national des métiers d'art et du design

**+MANAA** (mise à niveau en art appliqué)

**BTS Arts Appliqués**

**DMA** (diplôme des métiers d'art)

**MC** (mention complémentaire)

**Licence** (1<sup>ère</sup> année/année préparatoire)

**PACES** (première année commune aux études de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique ...))

**Formations d'ingénieur** (UT, INSA, ENI, CPI, CPP, GEIIPolytech ... un vœu par réseau)

**Ecoles de commerce** (atout+3, EGC, ECRICOME ... un vœu par banque d'épreuves)

**Ecoles d'architecture** (sauf ESA privée)

Le candidat doit formuler des vœux uniquement pour des formations qui l'intéressent vraiment, et rédige un projet de formation motivé pour chacun d'eux.

## Les vœux

- 10 vœux maximum non classés
- 1 vœu = 1 vœu simple ou 1 vœu multiple
- Vœux multiples : formations qui sont regroupées par type, spécialité ou mention. 1 vœu composé de sous-vœux non classés.
- 1 vœu multiple = 10 sous-vœux maximum SAUF
  - PACES Île de France : 1 vœu = 1 à 7 sous-vœux
  - Ecoles ingénieur et commerce : 1 vœu = sous-vœux illimités

## Formations regroupées par type, spécialité ou mention

**BTS-DUT** : regroupés par spécialité à l'échelle nationale

**CPGE** : regroupées par voies à l'échelle nationale

- 1 vœu multiple et choix de 10 sous-vœux maximum

**Ecoles d'ingénieur et de commerce** : regroupées par réseaux d'établissements

- 1 vœu multiple et choix illimité de sous-vœux (non comptabilisés dans les 20 maxi)

**Pour PACES en Ile de France :**

- 1 vœu multiple et choix de 1 à 7 sous vœux (7 UFR franciliennes ; secteur régional) (non comptabilisés dans les 20 maxi)

**Pour les licences :**

- En Ile de France, il n'y a aucune licence à vœux multiples

# Sectorisation des licences

❖ **Académique** : Académie du lieu de résidence (adresse du ou des parents)

Quand la mention de Licence existe dans toutes les académies de ma région.  
Ex : Droit

❖ **Régionale** : plusieurs académies pour quelques filières (sur arrêté du recteur)

Ex : PACES, STAPS, Psychologie en IDF ont un secteur régional

❖ **Nationale** : tout le territoire

Licence sélective + quand la mention de Licence n'existe pas dans mon académie

Pour les licences sélectives il n'y a **pas de secteur**

**NB** : Pour chaque Licence demandée, *la plateforme indique si le lycéen est du secteur ou hors secteur*



## Formations en apprentissage

Apprentissage : formation en alternance, donc sous statut salarié. L'apprenti est lié à l'employeur par un contrat d'apprentissage, et perçoit une rémunération.

- 10 vœux en apprentissage possibles en BTS et DUT en plus des 10 vœux sous statut étudiant.

Début de saisie des vœux : 22 janvier

Fin de saisie des vœux : au choix des établissements **MAIS** il est recommandé aux étudiants de faire leurs vœux avant le 13 mars (certaines formations en apprentissage ne pourront plus être saisies après cette date)

**Pour les formation saisies après le 23 mars : l'élève doit confirmer son vœu dans les 8 jours.**

## BTS et DUT : regroupés par spécialité à l'échelle nationale

- Ex : DUT Gestion de Entreprise et des Administration **1 vœu + 3 sous-vœux**
  - IUT Paris Descartes- Paris V Descartes
  - IUT Sceaux – Université Paris-Sud
  - IUT d'Aix-en-Provence – AMU

## CPGE : regroupés par voie à l'échelle nationale

- Ex : Hypokâgne – Lettres et sciences sociales B/L **1 vœu + 3 sous-vœux**
  - Henri IV avec internat  
sans internat **(vœux : 10 maxi)**
  - Janson de Sailly **(sous-vœux : limite de 10 par vœux et 20 au total)**
  - Lakanal

## Licence en Ile de France : PAS DE VŒUX MULTIPLES

- Ex :
  - Licence de Sciences Politique Paris X Nanterre **1 vœu**
  - Licence de Sciences Politique Paris I Panthéon Sorbonne **1 vœu**

## Ecole de commerce : 1 vœu = 1 banque d'épreuves + écoles illimitées

### ➤ Ex : Concours Atout + 3

- Télécom école de management
- EM Normandie
- La Rochelle business school
- .....

1 vœu

(Sous-vœux illimités)

## Ecoles d'ingénieur : 1 vœu = une banque d'épreuves + écoles illimitées

### ➤ Ex : Concours GEIPIPolytech

- ENSGSI Nancy
- ESIREM Dijon
- Grenoble INP – Esisar
- IMT Lille Douai
- Polytech Paris
- ....

1 vœu

(Sous-vœux illimités)

**Possibilité de demander une césure** : période où la formation est suspendue pour acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser un projet personnel ou professionnel. Ex : mobilité internationale, projet professionnel, entrepreneurial, associatif, civique, personnel ...

Durée : de 1 semestre à une année (= 2 semestres) universitaire.

**Demande de césure : à saisir au moment des vœux, entre le 22 janvier et le 13 mars (case dédiée à cocher sur la plateforme)**

L'information est donnée aux établissements uniquement au moment de l'inscription administrative. La césure est accordée (ou non) par le directeur de l'établissement après inscription administrative de l'étudiant. Si elle est acceptée, une convention est signée pour garantir à l'étudiant sa réintégration dans la formation à l'issue de la période de césure.

## Les réponses

- Pour chaque vœu, un avis du conseil de classe est donné au 2eme trimestre
- Tous les établissements d'enseignement supérieur demandés reçoivent les bulletins et les fiches avenir
- Le candidat reçoit une réponse pour chacun de ses vœux

## Réponses des établissements

A partir  
du 22 Mai, et  
jusqu'à la fin de  
la procédure :

### ➔ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse que voit le futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

### ➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Réponse que voit le futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON

**Le candidat reçoit des réponses pour chaque vœux et sous-vœux**

Dès qu'il reçoit a première réponse il doit :

- **Accepter (oui) ou refuser (non) la proposition**
- **Cocher les formations pour lesquelles il veut continuer d'attendre une réponse positive**

Dès qu'il reçoit deux réponses positives, il doit :

- **Choisir UNE SEULE réponse et éliminer les autres**
- **Confirmer à nouveau si il souhaite, ou non, continuer d'attendre les réponses d'autres formations**

# Les réponses de l'élève

## Réponses de l'élève :

### ➔ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse que voit le futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

**ATTENTION** : dès que le lycéen reçoit de l'université plusieurs OUI ou OUI-SI, il ne peut en accepter qu'un seul

### ➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Réponse que voit le futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON

Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce



# Les délais de réponse

**Très important** : Faute d'acceptation ou de renonciation dans le délai, la place est libérée pour un autre lycéen.

7 jours du 22 mai au 25 juin  
3 jours du 26 juin au 20 août  
1 jour à partir du 21 août

**Donc** : Les vœux en attente peuvent être conservés. L'élève peut donc recevoir plusieurs propositions d'admission MAIS ne devra en accepter qu'une seule à chaque nouvelle réponses.

# Les réponses des vœux en apprentissage

## Formations en apprentissage

### Réponses possibles :

Retenu sous réserve de signature d'un contrat d'apprentissage


**Attention** : contrat à trouver et signer pour que la proposition se transforme en admission

### Refusé

Notes : si le contrat d'apprentissage est saisi avant le 22 mai, la proposition de l'établissement pourra être donnée avant cette date.

En cas de refus si le futur apprenti se présente avec un contrat d'apprentissage signé, l'établissement devra l'accepter si il reste des places disponibles.

# A partir de mi-juin à septembre : Procédure Complémentaire

- Si vous n'avez pas de proposition d'admission
  - Si vous avez l'ensemble de vos vœux en attente à l'issue de la phase d'acceptation des propositions
  - Possibilité de faire de nouveaux vœux sur des formations qui ont encore des places vacantes.
- 
- A decorative graphic consisting of several parallel white lines of varying lengths, slanted diagonally from the bottom right towards the top right, set against the blue background.

Jusqu'au 21 Septembre

Inscription administrative dans les établissements

Après « OUI » :

S'inscrire IMPERATIVEMENT dans l'établissement  
où j'ai été admis, ou ma place sera donnée à  
quelqu'un d'autre

**2018**

# Calendrier

# Parcoursup

Déc.

Conseil(s) et recommandation(s) du conseil de classe

Janv.

Ouverture du site Parcoursup : le 15 janvier

Fév.

Inscription et saisie des vœux  
du 22 janvier au 13 mars

Mars

Avis du chef d'établissement du 14 mars au 31 mars

Avril

Examen des candidatures du 4 avril au 18 mai

Mai

Publication des résultats à partir du 21 mai jusqu'à mi-juin

Juin

Procédure complémentaire de juin à septembre

Juill.

Commission rectorale pour les élèves sans proposition  
après les résultats du bac en juillet

Aout

Sept.

Fin de l'affectation et des inscriptions le 21 septembre

# Les inscriptions hors **Parcoursup**

**Les inscriptions se font directement auprès des écoles pour les formations :**

Secteur social et paramédical

Ecoles privées en communication, arts, audiovisuel

Ecole du Louvre

Certaines écoles de commerce ou d'ingénieurs ([www.grandes-écoles-postbac.fr](http://www.grandes-écoles-postbac.fr))

Les Instituts de Sciences Politique de Paris et Province (IEP, 10 instituts)

L'Université Paris-Dauphine ([www.dauphine.fr](http://www.dauphine.fr))

Certaines licences sélectives ...

# Ressources

## Site Terminales 2017 – 2018

### Fiches et guides ONISEP à télécharger

Le **CIO de Clamart** vous accueille tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 17h  
le mercredi jusqu'à 19h

Pour : consulter la documentation du CIO (métiers, formations, concours ...)  
un entretien de conseil en orientation avec un Psy-EN (sur rdv de préférence)

### CIO de Clamart

Le service **Monorientationenligne** de l'Onisep répond à toutes les questions portant sur l'orientation, les filières de formation et les métiers. Se connecter pour poser une question :

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Par chat

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Par mail via le formulaire de contact du site

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Par téléphone : 01 77 77 12 25 de 10h à 20h du lundi au vendredi

[www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr)

# Ressources

## *MOOC orientation sur la plateforme FUN*

Psychologie

[Introduction à la psychologie à l'Université](#)

Droit

[Le droit, est-ce pour moi ?](#)

Ingénieur

[Devenir ingénieur, c'est possible](#)

Sciences Humaines

[Projet FAC : Les recettes pour réussir en Sciences Humaines](#)

IUT

[Entrer à l'IUT : les codes pour booster ton dossier](#)

STAPS

[Introduction aux STAPS](#)

Mathématiques

[Mathématiques : préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur](#)

PACES

[De l'atome à l'humain : à la racine des mots scientifiques](#)



# Ressources

Psy-EN du Lycée Michelet

Mme MERCIER, Mme PERRENOT

Permanences :

Mardi, Mercredi, Jeudi au Lycée Michelet (RDV au BVS)  
Mercredi (AM), Jeudi ou Vendredi au CIO de Clamart  
(RDV au 01 46 42 92 91)

*Vos professeurs principaux, CPE, et les autres Psy-EN du CIO de Clamart sont également là pour vous accompagner.*